



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 24 Février 2016**

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENUEVTE :</b> M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier,  M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse,  Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude,  M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador,  Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent,  Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan,  M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude,  M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie,  Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène,  M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald,  M.GASC Georges à M.BRUN Olivier,  M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

**Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente de la parcelle référencée Lot 15 – Autorisation de signature donnée au Président.**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que la SCI Castellum de Clermont fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 15 » d'une superficie d'environ 25 000 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 70 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 1 750 000 € HT.

Il précise que la surface du lot 15 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN ajoute que la SCI Castellum de Clermont souhaite acquérir cette parcelle afin d'y exercer les activités de jardinerie et de bricolage.

Comme tenu de ces informations, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 15 », d'une surface d'environ 25 000 m<sup>2</sup> à la SCI Castellum de Clermont, au prix de 70 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 1 750 000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu un avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunies, le 17 février 2016.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

### **A LA MAJORITE**

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée «Lot 15», d'une surface d'environ 25 000 m<sup>2</sup> à la SCI Castellum de Clermont, au prix de 70 € HT le m<sup>2</sup> soit un prix total de 1 750 000 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20160226-2016-02-24-12-DE  
Date de télétransmission : 29/02/2016  
Date de réception préfecture : 29/02/2016